Monsieur Lenfant chirurgien herniaire —
de nantes a presenté deux bandages a
L'academie Royale de chirurgie pour —
L'Examen desquels nous avons étés nommés
commissaires. nous nous croyons dispensés
d'en faire La description attendu que
L'invention de ces Especes de bandages est fort
ancienne et que par conséquant Elle n'est pas —
inconnue a L'académie aussy M. L'Enfant
a t'il La sincerité de ne pas s'en dire Lauteur;
cependant nous Luy Rendrons La justice qui luy
est düe, ces bandages sont bien faits garnits
tres mollement et il leurs a donné une tournure
capable de produire L'effet que L'on doit
attendre de leurs aplication ce qui nous fais juger
que M. Lenfant Entend bien La fabrique
de ces sortes de bandages.
Ils peuvent convenir a certaines Especes de hernies
que M. Lenfant, En habile chirurgien, sait,
sans doutte, distinguer puis quil nous assure
quils Luy ont Reussits dans des cas particuliers
ou d'autres bandages avoient étés insuffisans.

Paris ce 20. 7.bre 1753.

Marin

Puret

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 16 d 4 n° 116 p 1